

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1122

Artikel: Déréglementation : les verts montent au front
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les verts montent au front

Les organisations de protection de l'environnement refusent qu'on les accuse d'être à l'origine de réglementations paralysantes. Elles déplacent le débat en se montrant capables de pratiquer des formes d'action ouvertes et économiquement intéressantes.

(jd) En période de récession, les normes de protection de l'environnement n'ont pas bonne presse. Tous ceux qu'inquiète la crise économique, mais qui se refusent à en faire l'analyse approfondie, trouvent là un bouc émissaire commode: le souci de l'environnement est un luxe qu'il faut s'empresse d'oublier lorsque le temps se couvre, concurrence internationale oblige. Exigences trop sévères, procédures trop complexes et interminables, opposition systématique des milieux écologistes sont dans le collimateur des déréglementeurs de tous poils qui veulent ainsi redynamiser l'économie.

Raisonnables

Les organisations de protection de l'environnement, à qui la loi donne un droit de recours, refusent de porter le

chapeau. Elles peuvent prouver, chiffres à l'appui, leur retenue dans l'exercice de ce droit, et un taux de succès appréciable auprès des tribunaux. C'est donc bien que le problème se situe ailleurs, notamment dans le manque de soin que révèlent encore trop de requêtes en autorisation de construire et dans la négligence dont font preuve certaines administrations dans l'application du droit: tel canton n'exige pas d'étude d'impact alors que la législation est claire à ce sujet, ou accorde une autorisation en méconnaissance de la nature des émissions polluantes de la future implantation industrielle; la mise à l'enquête d'un projet de construction ne contient pas les informations nécessaires pour que le voisinage puisse juger de la validité de l'autorisation. Dans tous ces cas, l'intervention des organi-

sations de protection de l'environnement s'est révélée positive, tout simplement pour faire respecter la loi. Grâce au regard vigilant de ces organisations, les mentalités sont en train de changer. Les entreprises et les administrations, qui croyaient gagner du temps et de l'argent en interprétant les règlements de manière cavalière, en ont perdu beaucoup. La coopération et le dialogue se révèlent plus fructueux à tous points de vue. C'est ce qu'a compris par exemple Energie de l'Ouest Suisse en signant récemment une convention avec l'Etat valaisan et le WWF au sujet du chantier de Cleuson-Dixence. D'autres projets moins connus se développent et se réalisent dans ce même esprit. Un résultat qui n'aurait pas été obtenu sans le droit de recours de ces organisations.

Pas les policiers de l'environnement

Ces dernières ne sont pas pour autant des fétichistes de la réglementation. En bonnes connaisseuses du terrain, elles savent bien que la protection de l'environnement s'est progressivement alourdie de multiples prescriptions détaillées et que les procédures sont devenues une véritable course d'obstacles pour les requérants. Elles ne prennent pas un plaisir particulier à jouer le rôle de policier de l'environnement. Aussi proposent-elles des modes d'action plus légers, moins bureaucratiques et qui contribuent tout aussi bien aux objectifs visés. La déréglementation dans ce domaine passe par la mise en place d'incitations économiques: taxes sur l'énergie, sur le CO₂, sur les engrais chimiques, responsabilité civile des pollueurs, consignation des emballages de boisson, écobonus. Ces mesures, les milieux politiques en parlent depuis longtemps déjà; Flavio Cotti en a annoncé à plusieurs reprises l'imminence, à tel point qu'une bonne partie de l'opinion est persuadée qu'elles sont déjà en vigueur. Si les milieux économiques ont vraiment besoin de plus de souplesse et d'autonomie dans leur action, ils doivent s'empresse d'appuyer ces propositions, conformes aux règles du marché. Cette manière de déréglementer est la seule qui conjugue les exigences de l'économie et celles de l'environnement: en effet elle empêche que quiconque puisse se soustraire aux coûts engendrés par son activité économique et préserve ainsi le capital des ressources naturelles, base indispensable de l'économie. ■

BALANCE DES REVENUS 1992

La disparité affichée

(ag) Régulièrement excédentaire, la balance des revenus a atteint en 1992, année de récession, un solde positif exceptionnellement élevé. De 14,6 milliards en 1991, il s'est élevé à 21,9 milliards.

La plus grosse variation provient du poste marchandises. De 7,1 milliards, le déficit s'est réduit à 896 millions. C'est le signe, là nous sommes bien en récession, que les investissements ou la consommation, alimentés pour l'essentiel par des importations ont baissé. Les exportations suisses (horlogerie, chimie) n'ont pas subi une chute parallèle.

En revanche, le rendement des services et surtout celui de la gigantesque fortune suisse placée à l'étranger dégagent les mêmes excédents.

Comme la demande intérieure de crédits s'est réduite, la Suisse plus que ja-

mais, situation internationalement enviable, peut être exportatrice de capitaux, y compris les banques.

Deux remarques. La baisse du taux de crédit bancaire suit avec retard (une année) le renversement de la tendance. Le délai est mis à profit par les banques pour reconstituer des réserves mises à mal. Le revenu excédentaire de la fortune suisse est pour une part distribué. On le retrouve notamment dans le dividende des grandes multinationales suisses. Quand il n'est pas distribué, il se retrouve en plus-value sur la cotation des actions.

L'excédent record traduit donc la récession et son chômage, mais aussi la richesse des autres, donc la disparité aggravée des situations individuelles.

Une certitude, le financement futur des investissements ne doit désormais poser aucun problème aux banques suisses. ■